



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2022-30

Département d'Indre et Loire
Commune de Candès Saint Martin

Nombres de conseillers :
en exercice : 11
présents : 9
votants : 9

L'an **deux mil vingt deux**

Le, 1^{er} Septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de **CANDES SAINT MARTIN**

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphan PINAUD

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 août 2022

Présents : MM Stéphan PINAUD, Claude TOMAS, Cécile GAUCHER, Pascal HUET, Aurélie DELAPORTE, Mégane MONNEAU, Romane HUET, Véronique GAROUX, Joël RAVENEAU, Francis KATCHATOUROFF,

Représentés : néant

Excusés : Eric BREILLACQ

Madame Aurélie DELAPORTE est nommée secrétaire de séance.

Objet : PERSONNEL TERRITORIAL – CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR

Monsieur le maire informe le conseil municipal, que conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emploi des Rédacteurs Territoriaux et vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Une conseillère municipale a déposé sa candidature et il convient de délibérer.

Il est proposé de créer un poste de Rédacteur à temps complet :

CADRE D'EMPLOIS	CREATION	DATE D'EFFET
REDACTEURS TERRITORIAUX	REDACTEUR (35/35)	7/11/2022

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur les points suivants :

- APPROUVER la création d'un poste de Rédacteur à temps complet
- INSCRIRE les crédits nécessaires au budget de la commune (dépenses de fonctionnement –chapitre 012 -)

Une conseillère municipale s'est retirée de la salle et n'a pas participé au vote.

Après avoir délibéré, les membres présents ou représentés du conseil municipal décident de voter à mains levées ainsi qu'il suit :

Pour : 8

Contre : néant

Abstention : 1

La Secrétaire de séance,
Aurélié DELAPORTE



Candés Saint-Martin,
le 5 Septembre 2022
Pour Copie Conforme

Le Maire,
Stéphan PINAUD